

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Conseil municipal Séance du jeudi 17 novembre 2022 Procès verbal

Le jeudi 17 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Conseillers présents : SIAU Isabelle, MONOD Pierre, PEYROUZET Françoise, PELISSIER Alain, ALETRU Mathias, BEAUDONNET Maryline, BUSSON Guy, EHRARDT Fanny, FOURNIL Brigitte, GALLARD René, MEUNIER Jérôme, NAUDINAT Jean-Claude, , RUIZ Nathalie, SOULET Béatrice

Conseillers absents et excusés :

Procurations : Mme PALANQUE Adeline a donné procuration à M. MONOD Pierre

Le conseil a choisi Madame PEYROUZET Françoise pour secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2022.

Présentation du lieutenant Capon – chef de la brigade de gendarmerie de Castelnaudary.

1. Compte rendu de la délégation L. 2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), voici les décisions prises dans le cadre de la délégation confiée à Madame le maire par délibération DE_2020_010 en date du 10 juin 2020 :

1-1 Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
28/10/2022	Renonciation à préemption DIA parcelles E 149 4 rue d'en courdelle ;
24/10/2022	Renonciation à préemption DIA parcelles E 100, E 1433, E 1435 3, rue du couvent ; l'escriban

2. Intercommunalité

2-1 Convention de mise à disposition de la bibliothèque

Madame le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec la CCCLA pour la mise à disposition de la bibliothèque pour que la commune de Mas Saintes Puelles puisse organiser l'opération « Viens boire un café pour le téléthon » qui aura lieu du 28/11/2022 au 2/12/2022.

Délibération prise à l'unanimité

3. Commande publique

3-1 Marchés publics de travaux : choix des entreprises

Délibération reportée

4. Domaine et patrimoine

4.1 Autres actes de gestion du domaine public : servitudes – parcelle ZL n°73

Mme le Maire informe le conseil municipal que le cabinet GéoSudOuest a sollicité la commune pour obtenir une autorisation de passage.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle section ZL n° 73, propriété de la commune, pour permettre le passage de la nouvelle ligne électrique d'une longueur totale de 5 mètres en souterrain et ce afin de raccorder la parcelle section ZL n° 114.

Délibération prise à l'unanimité

5. Fonction publique

5-1 CDG – Convention pour la mise en place de la médiation préalable obligatoire t facultative

La loi n° 2016-547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoyait dans son article 5-IV que, à titre expérimental et pour une durée de 4 ans maximum, les recours contentieux formés par les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle, pouvaient faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Le CDG de l'Aude a mis en place cette expérimentation à compter du 1^{er} avril 2018, et qui par conséquent, se finissait le 31/12/2021.

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021, pour la confiance dans l'institution judiciaire est venue rajouter un article 25-1 à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il précise que les « centres de gestion assurent par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L213-11 du code de justice administrative.

La médiation préalable devient une compétence obligatoire des CDG sous condition de la signature d'une délibération.

Mme le Maire fait lecture de la convention pour détailler les différentes conditions.

Délibération prise à l'unanimité

5-2 Motion d'alerte des finances locales

Mme le Maire fait part d'une motion transmise par l'association des maires de France, qui concerne les préoccupations des collectivités territoriales des conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Mme le Maire fait lecture de la motion.

Motion prise à l'unanimité.

6. Finances

6-1 Décisions budgétaires

La commune doit prendre deux modifications budgétaires pour pouvoir payer deux factures où le budget initial est insuffisant.

Décision modificative – défense incendie

2158 opération 79 : - 2590 euros

2156 opération 59 : + 2590 euros

Décision modificative : broyeur

2131 opération 73 : - 2760 euros

2158 opération 74 : + 2760 euros

Délibération prise à l'unanimité

7. Autres domaines de compétences

7.1 Validation du PCS

Mme le Maire présente la cellule de crise modifiée, ainsi que les différents changements effectués sur le PCS, suite à l'exercice.

7.2 Gestion des chats errants

Mme le Maire fait savoir que la commune va faire le nécessaire et répondre aux obligations légales.

8. Questions diverses

- Génération piscine : l'Entreprise qui avait envisagé de s'installer sur la commune a finalement opté pour une installation sur le PRAE de Castelnaudary.

- Site internet : Lors du dernier conseil, la commune a voté pour adhérer au groupement de commandes de la CCCLA. Pour le moment, 4 communes ainsi que le CCCLA font partie de ce dernier.

Création du site : 1000 euros puis 200 euros maximum pour l'hébergement pour une année.

La CCCLA relance les autres communes en indiquant les prix.

- Lotissement la chamoise - 2^{ème} tranche : Suite à la demande de fouilles archéologiques, le chantier commencera avec une année de retard. La commune souhaite faire un point avec le lotisseur concernant le cheminement piéton qui devait être finalisé avec la deuxième tranche.

- Engagement au féminin : Vendredi 18 novembre à 18h30 - au foyer rural - table ronde sur les stéréotypes homme/femme.

- Semaine de téléthon : Viens boire un café du 28 novembre 2022 au 2 décembre 2022 à la bibliothèque de 8h à 10h

- Ecole : Suite à l'augmentation des factures d'énergie, la commune envisage déménager les 2 classes primaires dans l'école maternelle. Etude de faisabilité en cours, pour une intervention pendant les vacances de Noël.

Fin de séance à 20h55.